Ambassade de la République Centrafricaine Auprès de la Confédération Suisse		Mission Permanente de la République Centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève

86

République Centrafricaine
Unité – Dignité - Travail

Déclaration de la République Centrafricaine au second passage de la République de Cote d'Ivoire au mécanisme de l'E.P.U (29 – 04-2014).

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine souhaite, la bienvenue à la délégation Ivoirienne conduite par Monsieur, **Gnénéma Mamadou COULIBALY**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés Publiques, pour la présentation du second Rapport national de la Cote d'Ivoire au mécanisme de l'Examen Périodique Universel.

C'est avec beaucoup d'intérêt que ma délégation prend connaissance du présent Rapport sous examen et se félicite de la qualité des informations fournies avec des avancées significatives et salutaires.

La République Centrafricaine salue les efforts déployés par le gouvernement Ivoirien et se félicite des mesures entreprises et réalisées afin de donner suite aux recommandations qui avaient été prises en considération à la suite du dialogue interactif lors de son premier examen dans le cadre de l'E.P.U.

La mise en œuvre de ces recommandations notamment celles qui concerne la sortie de crise, l'éducation, la Santé, la Sécurité, la lutte contre la pauvreté, la promotion et la protection des Droits de l'Homme, sont autant d'efforts consentis par le Gouvernement Ivoirien dans les moments les plus difficiles.

La Cote d'Ivoire, après la crise postélectoral a réitéré sa ferme volonté de coopérer pleinement avec l'ensemble des procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme, avec toutes les missions des Nations Unies, notamment la Commission d'Enquête Internationale et l'Expert Indépendant sur la situation des Droits de l'Homme.

Ma délégation encourage les autorités Ivoiriennes à poursuive le processus de la réconciliation nationale ainsi que les mesures engagées à travers de nombreuses initiatives en vue de faire la lumière sur les atteintes graves aux Droits de l'Homme et lutter par la même occasion contre l'impunité.

Par ailleurs ma délégation soumet au Gouvernement Ivoirien les recommandations suivantes :

1. L'adoption des mesures visant à combattre les pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces, en faisant appliquer l'interdiction de telles pratiques.

2. La prise des dispositions pour faire barrage aux agressions et à la discrimination dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme.

En dépit des priorités ciblées et des engagements identifiés par le Gouvernement Ivoirien, la République Centrafricaine demande à la Communauté Internationale d'apporter son appui total et multiformes à ce pays frère, afin de lui permettre de surmonter les difficultés et d'améliorer la situation des Droits de l'Homme en Cote d' Ivoire.

Ma délégation demande par la même occasion l'adoption du présent Rapport sous examen par le Conseil.

Je vous remercie Monsieur le Président.

TOUANGBA Gilbert
Premier conseiller